

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLEE DE LA DOLLER



NOTE D'INFORMATION

Changement de prestataire pour la gestion de notre assainissement collectif

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) a confié la gestion du service d'assainissement collectif à la société SAUR pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2034. La société SAUR assurera dorénavant la facturation de vos redevances assainissement.

Pour 2025, année de transition, la facturation se fera de la manière suivante :

- au 1^{er} semestre 2025, la société SUEZ émettra une facture de solde pour l'année 2024. Elle sera à régler à la société SUEZ.
- à la suite de cette facture de clôture, la société SAUR émettra sa 1^{ère} facture pour la redevance du 1^{er} semestre 2025.

Un courrier d'information vous a été adressé par la SAUR avec un questionnaire pour validation de vos coordonnées et sur le choix du mode de transmission de facture et de règlement avec la possibilité de remettre en place un prélèvement automatique si vous le souhaitez. Le document vous informe également des différents moyens de communications possibles avec leurs services en cas de besoin.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez joindre notre service aux coordonnées habituelles.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne momentanée occasionnée, et nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre coopération.

Cordialement,

Le Président du SMABVD
André HIRTH